

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 08 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi quatre octobre à 19 heures 05 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé dans la salle polyvalente, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis ROBIN, Maire, sur convocation adressée le 04/11/2021.

Etaient présents : MM. ROBIN Jean-Louis, GIRARD Yannis, MALVILLE Gilles, DOUCET Antoine, GATEFIN Bertrand, JACQUET Stéphane, COIREAU Jérôme, BUREAU Antoine, DURAND Mathieu ; Mmes LAGNY Peggy, GASNAULT Ella, MARCHAND Marie, VIALLES Élisabeth, DUPUY Charline, GUÉRET Stéphanie, GOUALLIER Noëlle, BIRAUD Marie-Hélène et BAUDAIS Alexandra.

Etaient absents excusés : M. DUBOIS Cyrille, M. POUPEAU Stéphane, M. MAUPTIT Sébastien, Mme AUGU Johanna et Mme HARPIGNIES Aurore

Pouvoirs : DUBOIS Cyrille à GUÉRET Stéphanie
AUGU Johanna à LAGNY Peggy
HARPIGNIES Aurore à DURAND Mathieu

Secrétaire de séance : M. COIREAU Jérôme

Ordre du jour :

- * Décisions modificatives
- * Création de postes d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sur la pause méridienne de l'école
- * Convention d'utilisation de salles communales avec la communauté de communes Loches Sud Touraine pour le Relais Petite Enfance
- * Convention d'association des communes, syndicat de transport, Communauté de communes, CAF et MSA "Charte Territoriale avec les familles et Convention Territoriale Globale".

Questions diverses :

Présentation du projet d'aménagement de la rue de la Jonchère (Enfouissement des AEP) et du chemin piétonnier rue de la Grand Cour, rue de la Croix Blanche, rue de la Jonchère puis vers l'école.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 04 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS MODIFICATIVES.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, indique que l'état des réalisations de consommation des crédits de fonctionnement fait apparaître une consommation de 90 % des crédits prévus alloués à la rémunération du personnel non titulaire à la fin de ce mois d'octobre. Plusieurs explications : remplacements de personnel plus importants que prévus pour maintenir le service à l'école, arrêts maladie, recrutement sur

la pause méridienne et augmentations des salaires dues aux augmentations régaliennes (SMIC en mars et en octobre).

Pour pallier ces besoins, il est possible dans un premier temps d'abonder l'article comptable correspondant (6413) par les recettes supplémentaires reçues à l'article Remboursement rémunération du personnel (6419) (remboursements par les assurances maladies statutaires ou CPAM).

Également, une consommation des crédits alloués aux indemnités plus importante que prévue au budget prévisionnel doit être palliée. Une décision modificative du budget est ainsi nécessaire. Des recettes supplémentaires non prévues peuvent être réaffectées à cet article.

M. GIRARD Yannis, 1^{er} adjoint au maire, demande les raisons de cette situation concernant les indemnités.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, répond qu'il s'agit des assurances en rapport aux indemnités.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le budget communal 2021 comme suit :

FONCTIONNEMENT

Recette

6419 remboursement rémunération du personnel + 15 000

Dépense

6413 personnel non titulaire + 15 000

FONCTIONNEMENT

Recettes

70311 Concession cimetière + 1 300

752 revenu des immeubles + 2 700

Dépense

6531 indemnités + 4 000

Il charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire auprès du service de gestion comptable de Loches.

Pour la section d'investissement, des ajustements sont nécessaires pour les programmes Terrain multisport et Mobilier Urbain pour pallier des dépenses supplémentaires non prévues. Des crédits prévus sur le programme Eglise sont donc réaffectés sur ces deux programmes.

INVESTISSEMENT

Dépenses

Article 21318 - opération 81 Eglise - - 8 427.94

Article 21318 – opération 143 Terrain multisport - + 7 824.24

Article 2184 – opération 145 Mobilier urbain - + 603.70

Par ailleurs, des accords de subvention sont parvenus en mairie depuis le vote du budget primitif.

Notification par le Conseil régional du Centre Val de Loire de la subvention dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale pour la réalisation d'un pumtrack et d'un terrain de pétanque pour un montant de 5 500 €.

INVESTISSEMENT

Opération 143 Terrain multisports

Dépense :

Article 020 dépenses imprévues + 5 500

Recette

Chap 13 Article 1322 + 5 500

Notification par le Conseil départemental du Fonds Départemental de Solidarité Rurale après le vote du budget primitif pour un montant de 81 004 €.

INVESTISSEMENT

Opération 151 Chaufferie

Dépense

Article 020 dépenses imprévues + 81 004

Recette

Chap 13 Article 1323 + 81 004

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le budget communal comme présenté ci-dessus et charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire auprès du service de gestion comptable de Loches.

CREATION DE POSTES D'ACCOMPAGNANTS D'ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH) SUR LA PAUSE MERIDIENNE DE L'ECOLE

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, informe qu'un arrêt du Conseil d'Etat a confirmé l'arrêt de la prise en charge par l'Etat des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps périscolaire. Pour pallier cette situation sur le temps périscolaire, le Conseil municipal doit créer les postes pour le recrutement. Les deux postes créés permettraient d'accompagner deux élèves respectivement 4 et 3 jours par semaine sur une heure de pause méridienne, soit un horaire hebdomadaire de 3h42 et 2h45 pour un contrat du 08/11/2021 au 07/07/2022 rémunéré sur l'indice de la grille des AESH correspondant à l'ancienneté des intervenantes à recruter soit respectivement deuxième et premier échelons.

M. BUREAU Antoine, Conseiller municipal, demande si selon les personnes recrutées, cela entraînerait un changement d'AESH durant la journée pour les élèves.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, répond que ce sera le cas pour l'un des deux élèves.

Mme LAGNY Peggy, Conseillère municipale, demande si l'AESH correspondante viendra spécifiquement pour cet élève.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, informe que l'AESH est déjà en charge d'un autre élève sur le temps scolaire mais que cet élève n'est pas présent sur le temps périscolaire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de la création de deux postes d'accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps périscolaire pour respectivement 4 et 3 jours par semaine sur une heure de pause méridienne soit un horaire hebdomadaire de 3h42 et 2h45 pour un contrat du 08/11/2021 au 07/07/2022 rémunéré sur l'indice de la grille des AESH correspondant à l'ancienneté des intervenantes à recruter soit respectivement deuxième et premier échelons. Ces contrats pourront être renouvelés selon les besoins pour l'année scolaire 2022/2023.

Arrivée de M. DOUCET Antoine, Conseiller municipal.

CONVENTION D'UTILISATION DE SALLES COMMUNALES AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LOCHES SUD TOURAINE POUR LE RELAIS PETITE ENFANCE

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, rappelle à l'assemblée délibérante que le Relais Petite Enfance de la communauté de communes Loches Sud Touraine intervient sur la commune les mardis et vendredis matin. Une convention de prêt doit être signée entre la commune et la CC Loches Sud Touraine pour formalisation et couverture par les assurances.

M. GIRARD Yannis, 1^{er} adjoint au maire, demande si l'utilisation est gratuite.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, répond que l'utilisation des salles est gratuite pour les associations du territoire et la CC Loches Sud Touraine.

M. JACQUET Stéphane, Conseiller municipal, demande si la commune se réserve le droit de récupérer l'usage des salles sur ces créneaux en cas de besoin.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, répond que pour tout prêt de salle aux associations, qu'il soit ponctuel ou sur des créneaux réguliers, la commune peut en récupérer l'usage en cas de besoin. Il précise que dans le cas présent les salles concernées sont la salle du foyer socioculturel et la salle polyvalente. Par ailleurs, le relais d'assistantes maternelle fournit un calendrier des dates d'utilisation.

M. BUREAU Antoine, Conseiller municipal, précise, concernant le Relais Petite Enfance que les assistantes maternelles participantes ne sont pas obligatoirement basées à Tauxigny-Saint-Bauld mais que la commune est centrale par rapport aux demandes. Six assistantes maternelles participent à chaque session par roulement car le nombre de demandes est important.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention d'utilisation de salles à titre gratuit avec la communauté de communes Loches Sud Touraine pour les interventions du Relais Petite Enfance.

CONVENTION D'ASSOCIATION DES COMMUNES, SYNDICAT DE TRANSPORT, COMMUNAUTE DE COMMUNES, CAF ET MSA "CHARTRE TERRITORIALE AVEC LES FAMILLES ET CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE"

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Tauxigny-Saint-Bauld était signataire d'un Contrat Enfance Jeunesse qui est arrivé à échéance et qui ne sera pas reconduit mais remplacé par un nouveau dispositif.

Cette nouvelle convention "Charte Territoriale avec les Familles et Convention Territoriale Globale" est proposée par la Caf et la Msa et intègre l'ensemble des champs d'intervention communs à la CAF, la MSA et aux collectivités, comme :

- La conciliation vie familiale, vie sociale, vie professionnelle
- L'accompagnement à la parentalité
- L'environnement et le cadre de vie (logement, animation de la vie sociale...)
- L'accès aux droits

A ce titre, la commune gérant un accueil périscolaire est invitée à signer cette convention (Convention Territoriale Globale) afin de valoriser des engagements communs.

Cette convention sera signée avec la communauté de communes avec laquelle sont partagés l'ensemble des champs précités.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, précise que 450 000 euros vont être alloués au territoire dans le cadre de cette convention.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire ou l'élu représentant la commune à signer la Convention Territoriale Globale.

QUESTIONS DIVERSES

PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA JONCHERE (ENFOUISSEMENT DES AEP) ET DU CHEMIN PIETONNIER RUE DE LA GRAND COUR, RUE DE LA CROIX BLANCHE, RUE DE LA JONCHERE PUIS VERS L'ECOLE :

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, présente une projection de l'avant-projet d'aménagement de la rue de la Jonchère (enfouissement des AEP) et du chemin piétonnier reliant la Rue de la Grand Cour vers l'école en passant par le complexe multisport et un détail quantitatif et estimatif du coût des travaux à hauteur de 348 381.35 euros hors taxes.

M. DOUCET Antoine, Conseiller municipal, précise qu'il peut être envisagé un coût de 400 000 € HT selon les matériaux qui seront utilisés. Il rappelle par ailleurs que la maîtrise d'œuvre déjà en cours n'est pas incluse dans ce montant.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, informe de la venue de l'architecte des bâtiments de France du service départemental de l'architecture et du patrimoine le 23 novembre pour prise de connaissance du projet.

M. DOUCET Antoine, Conseiller municipal, ajoute que, selon l'avis et les prescriptions de l'architecte des bâtiments de France sur les matériaux des aménagements, le coût peut évoluer. Cette visite permettra toutefois au maître d'œuvre de déposer le permis d'aménager.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, souhaite ajouter qu'il n'y pas actuellement de financement extérieur obtenu. La subvention amendes de police, généralement autour de 20 000 €, représenterait une part minimale des besoins. Il va essayer de voir si le projet rentrerait dans le cadre du programme régional Cœur de village car c'est un aménagement qui permet l'embellissement de l'entrée du bourg. Toutefois, compte-tenu de l'importance de l'opération, il peut être envisagé une réalisation sur deux ans.

M. DURAND Mathieu, Conseiller municipal, s'interroge sur le flux de déplacement des habitants du lotissement de la Thibaudière vers le stade et si celui-ci nécessite la réalisation de ce chemin piétonnier.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, indique que les lots de la première phase de l'extension du lotissement sont vendus et que cela représente d'ores et déjà 35 logements. Il faut espérer notamment que ces installations voient arriver des jeunes couples avec enfants ce qui engendrera un besoin d'accès sécurisé

vers l'école. En effet, l'actuelle venelle de l'ancienne chapelle à la Rue de la Croix Blanche n'est pas adaptée et il faut sécuriser la circulation piétonnière dans ce secteur.

M. DURAND Mathieu, Conseiller municipal, demande si la mobilisation de ce budget en voirie n'entraînera pas une coupe dans la réalisation de programme d'entretien annuel des voiries.

M. GIRARD Yannis, 1^{er} adjoint au maire, précise qu'en matière d'investissement, le niveau d'investissement sur un projet doit se voir au regard de tous les programmes envisagés par ailleurs sur la même période.

M. DOUCET Antoine, Conseiller municipal, pense également que le projet peut être réalisé sur deux ans. Par ailleurs, le service territorial d'aménagement du conseil départemental attend la réalisation de la partie Rue de la Jonchère du projet pour le reprofilage de la chaussée.

LOCATION DES SALLES COMMUNALES :

M. GATEFIN Bertrand, Conseiller municipal, demande s'il est envisagé de recommencer à louer les salles du Foyer socio-culturel et de Saint-Bauld avec des horaires de départ après 22 heures car actuellement ces horaires font que de nombreuses demandes de location n'aboutissent pas.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, invite M. GATEFIN à venir les soirs de location quand il y a des problèmes de bruit ou d'incivilité des locataires, raisons pour lesquelles les horaires avaient été revus.

M. GATEFIN Bertrand, Conseiller municipal, interroge sur la fréquence des incivilités dues aux locations des salles.

Mme VIALLES Élisabeth, Adjointe au maire, répond que cette fréquence a justement entraîné les aménagements d'horaires.

Mmes GASNAULT Ella et BIRAUD Marie-Hélène, Conseillères municipales, appuient les propos de Mme VIALLES Élisabeth, par leur expérience personnelle, notamment d'anciennes habitantes du centre bourg près du Foyer socio culturel.

Mme VIALLES Élisabeth, Adjointe au maire, ajoute que des solutions autres ont été cherchées mais n'ont pas été trouvées que ce changement d'horaire.

M. BUREAU Antoine, Conseiller municipal, rappelle par ailleurs qu'un arrêté préfectoral interdit le bruit après 22 heures.

M. DURAND Mathieu, Conseiller municipal, demande, concernant les incivilités et les dégradations si une action comme sur l'augmentation du montant de la caution ne peut pas être envisagée.

Mme VIALLES Élisabeth, Adjointe au maire, répond qu'il est difficile de mettre des montants de caution démesurés par rapport au montant de la location.

M. GATEFIN Bertrand, Conseiller municipal, estime que des communes alentour arrivent à instituer des horaires plus tardifs sans qu'il y ait des problèmes et qu'il est dommage que ce ne soit pas le cas à Tauxigny-Saint-Bauld.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, et Mme VIALLES Élisabeth, Adjointe au maire, souhaitent ajouter qu'il faut prendre en compte la particularité de la situation de ces deux salles situées en cœur de bourg et donc à proximité des habitations.

CHATS ERRANTS :

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, fait part à l'assemblée de la question de M. BUREAU Antoine, Conseiller municipal, à savoir l'avancement du programme de stérilisation des chats errants en association avec la SPA.

Il s'agit en effet d'un sujet récurrent.

Mme VIALLES Élisabeth, Adjointe au maire, répond que le dossier avance. Elle présente la procédure qui sera mise en place concernant ce sujet : Tout d'abord le trappage des chats errants puis la stérilisation par un vétérinaire et remettre les animaux sur le lieu de prise. Il faut ajouter à cela l'obligation d'identifier chaque animal, ce qui doit être fait au nom de la commune qui en devient donc le propriétaire légal. Cela a pour conséquence une obligation de soins et une responsabilité en cas de dommages. Et tout cela a un coût financier qui peut être important et justifiera donc une ligne budgétaire pour l'année 2022.

STATIONNEMENT :

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, fait part à l'assemblée de la question de M. BUREAU Antoine, Conseiller municipal, sur un problème de stationnement dangereux dans le bourg de Saint-Bauld, Rue principale, virage sans aucune visibilité car toujours 2 à 3 véhicules stationnés en permanence. Est-ce qu'il y a une possibilité de marquage au sol ?

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, répond que oui et qu'également, dans tous les choix avec l'accord du service territorial d'aménagement du Conseil départemental, il peut être évalué et envisagé une limitation à 30 km/h.

M. DOUCET Antoine, Conseiller municipal, suggère d'aller tout simplement dans un premier temps voir les propriétaires des véhicules concernés.

ÉCOLE :

Mme BAUDAIS Alexandra, Conseillère municipale, après lecture du compte rendu, du conseil d'école, souhaite savoir si, comme indiqué dans ce compte-rendu, une fermeture de classe est envisagée à l'école Maurice Genevoix.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, répond que non. Il a rencontré récemment l'inspectrice de l'Éducation Nationale et même s'il y a des fluctuations d'effectifs, l'école de Tauxigny ne serait pas concernée par ce type de mesure.

COMMERCE :

Mme LAGNY Peggy, Conseillère municipale, demande si la commune a un droit de regard sur le respect des normes sanitaires d'accès au commerce compte-tenu de la double particularité commerce et bar entraînant l'application de deux réglementations différentes.

M. GIRARD Yannis, 1^{er} adjoint au maire, informe que la commission en charge du suivi du commerce recevra le locataire gérant le 17 novembre et abordera ce sujet parmi d'autres.

DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE NATIONALE DU SPORT POUR LA RÉALISATION DU PUMPTRACK ET DU TERRAIN DE PÉTANQUE.

Mme VIALLES Élisabeth, Adjointe au maire, informe que l'ANS ne subventionnera pas la réalisation du pumptrack et du terrain de pétanque.

Mme LAGNY Peggy, Conseillère municipale, demande si des éléments ont été fournis concernant ce refus.

Mme VIALLES Élisabeth, Adjointe au maire, informe que le référent départemental contact dans ce dossier n'est pas décideur et qu'il n'a ainsi pas pu donner d'autre élément que la non priorisation du dossier indiqué dans la lettre de refus. Malgré cela, il était espéré une subvention compte-tenu de certains critères tels que le classement de la commune en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR), l'aspect intergénérationnel du projet et la labellisation Terre de jeux 2024.

VŒUX DU MAIRE :

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, informe que la date des vœux du Maire à la population est fixée au vendredi 07 janvier 2021 à 19 heures. Les conditions seront déterminées en fonction des normes sanitaires en vigueur à cette date.

PARRAINAGE ELECTION PRÉSIDENTIELLE :

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, rappelle qu'il ne donne pas de parrainage à un candidat pour les élections présidentielles.

M. DURAND Mathieu, Conseiller municipal, demande si il y a des raisons à ce choix.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, estime que donner un parrainage engage un marquage politique de la commune et que la composition du Conseil municipal n'a pas été menée sur des opinions politiques. Le Conseil n'a donc pas de représentativité partisane.

M. DURAND Mathieu, Conseiller municipal, pense que c'est dommage car même si l'assemblée délibérante de Tauxigny-Saint-Bauld est non étiquetée politiquement, ce choix effectué par de nombreux maires sans étiquette ne permet pas de représentation multiple en candidatures à l'élection. Il estime par ailleurs que l'engagement du maire dans ce cas ne vaut pas engagement du Conseil municipal.

La séance est close à 20 heures 15 minutes.

Le prochain Conseil Municipal se déroulera le lundi 06 décembre 2021 à 19 heures.

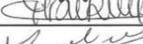
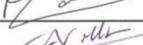
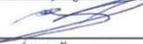
DATE	NUMERO	OBJET
15/11/2021	DE_2021_011_058	DÉCISION MODIFICATIVE N°1
15/11/2021	DE_2021_011_059	DÉCISION MODIFICATIVE N°2
15/11/2021	DE_2021_011_060	DÉCISION MODIFICATIVE N°3
15/11/2021	DE_2021_011_061	DÉCISION MODIFICATIVE N°4

12/11/2021	DE_2021_011_062	CREATION DE POSTES D'ACCOMPAGNANTS D'ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH) SUR LA PAUSE MERIDIENNE DE L'ECOLE
12/11/2021	DE_2021_011_063	CONVENTION D'UTILISATION DE SALLES COMMUNALES AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LOCHES SUD TOURAINE POUR LE RELAIS PETITE ENFANCE
12/11/2021	DE_2021_011_064	CONVENTION D'ASSOCIATION DES COMMUNES, SYNDICAT DE TRANSPORT, COMMUNAUTE DE COMMUNES, CAF ET MSA "CHARTRE TERRITORIALE AVEC LES FAMILLES ET CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE"
12/11/2021	DE_2021_011_065	DÉCISION MODIFICATIVE N°5

République Française
Département d'Indre-et-Loire - Arrondissement : LOCHES
COMMUNE NOUVELLE TAUXIGNY-SAINT-BAULD

LISTE DE PRESENCE
Réunion du 08/11/2021

Date de la convocation: 04/11/2021

NOM	FONCTION	SIGNATURE
ROBIN Jean-Louis	Maire	
GIRARD Yannis	1er Adjoint Au Maire	
DUPUY Charline	2e Adjointe Au Maire	
MALVILLE Gilles	3e Adjoint Au Maire	
VIALLES Elisabeth	4e Adjointe Au Maire	
MARCHAND Marie	Conseillère Municipale	
GOULLIER Noëlle	Conseillère Municipale	
DOUCET Antoine	Conseiller Municipal	
JACQUET Stéphane	Conseiller Municipal	
LAGNY Peggy	Conseillère Municipale	
POUPEAU Stéphane	Conseiller Municipal	
AUGU Johanna	Conseillère Municipale	Représentée par LAGNY Peggy
BUREAU Antoine	Conseiller Municipal	
GATEFIN Bertrand	Conseiller Municipal	
MAUPTIT Sébastien	Conseiller Municipal	
DUBOIS Cyrille	Conseiller Municipal	Représenté par GUÉRET Stéphanie
COIREAU Jérôme	Conseiller Municipal	
GUÉRET Stéphanie	Conseillère Municipale	
BAUDAIS Alexandra	Conseillère Municipale	
BIRAUD Marie-Hélène	Conseillère Municipale	
HARPIGNIES Aurore	Conseillère Municipale	Représentée par DURAND Mathieu
DURAND Mathieu	Conseiller Municipal	
GASNAULT Ella	Conseillère Municipale	